



Mesdames et Messieurs les Parents des élèves et
des étudiants du lycée agricole public de l'Orne.

SEES, le 21 août 2020

Réf : FR/NH 20/142

Objet : Rentrée scolaire 2020/2021

Madame, Monsieur,

La rentrée des classes est fixée le Mardi 1^{er} septembre 2020.

Afin d'offrir un accueil spécifique aux différentes classes en fonction des régimes des apprenants, nous souhaitons étaler les jours de rentrée.

Classe de BTS GPN 1 ^{ère} année	
Mardi 1er septembre	
	Accueil à l'internat (élèves internes)
8 H 30	Accueil à l'amphithéâtre Equipe de Direction – apprenants - Parents
10 H 30	Accueil par l'Equipe Enseignante – apprenants - Parents
9 H 00	Vérification des dossiers d'admission

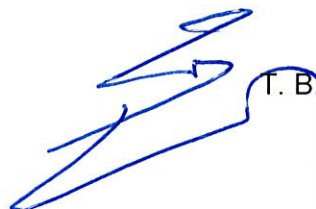
Le jour de la rentrée, votre enfant et la personne qui l'accompagnera devront obligatoirement être munis d'un masque. Votre enfant devra être muni de 3 masques par jour de présence.

Les équipes administratives et enseignantes seront à votre disposition pour répondre à vos questions.
Le certificat de scolarité 2020/2021 sera remis aux élèves uniquement lorsque leur dossier sera complet.

Un essai des équipements de protection individuelle sera proposé pour une acquisition collective, les étudiants devront être munis d'une paire de chaussettes épaisses.




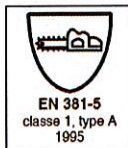
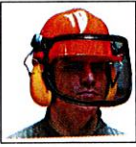
Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur,



T. BIZEUL

Equipement de Protection Individuelle (E.P.I)

Equipement OBLIGATOIRE pour tous	Equipement FACULTATIF pour travaux spécifiques (abattage, tronçonnage).																									
<p>✓ Gants anti-coupures : norme EN 420</p>  <p>+ norme EN 388 (dangers mécaniques) avec un niveau de performance par critère ≥ 3.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>EN 388 NIVEAUX DE PERFORMANCE*</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">014</td> <td style="text-align: center;">015</td> <td style="text-align: center;">014</td> <td style="text-align: center;">014</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Résistance à la perforation</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Résistance au déchirement</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Résistance à la coupure</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td style="text-align: right;">Résistance à l'abrasion</td> </tr> </table> <p style="text-align: center;">4 3 4 2</p> </div>	014	015	014	014						Résistance à la perforation					Résistance au déchirement					Résistance à la coupure					Résistance à l'abrasion	<p>Equipement portant un logo représentant une tronçonneuse :</p>  <p>✓ Gants anti-coupures avec protection sur les 2 mains. Classe 1 (pour vitesse de chaîne 20m/s) : norme EN 381-7, 2000.</p> <p>✓ Botte ou brodequin : norme EN ISO 17249, 2013, classe 2.</p>  <p>✓ Cotte, pantalon ou jambières : norme EN 381-5, 1995. Classe 2. Type A ou + (B ou C).</p>  <p>✓ Casques forestier : norme EN 397 + EN 1731 (visière) + EN 352-3 (protection auditive).</p> 
014	015	014	014																							
				Résistance à la perforation																						
				Résistance au déchirement																						
				Résistance à la coupure																						
				Résistance à l'abrasion																						
<p>✓ Botte de sécurité : norme EN ISO 20345 : 2007 S3 ou plus (S4, S5) : botte à crampons, embout renforcé, semelle anti-perforation et protection dessus du pied.</p>																										
<p>✓ Lunettes de protection à branches : Norme EN 166 : protection contre les projections</p>																										
<p>✓ Protection auditive : arceaux anti-bruit ou bouchons d'oreilles réutilisables</p>	<p>Si vous souhaitez en savoir plus sur les EPI spécifiques et avoir quelques tarifs : WWW.zimmer.sa.com/blo-forestier/categorie/12-normes</p>																									
<p>✓ Cotte ou vêtements résistants (pantalon et veste à manches longues)</p>																										
FORTEMENT RECOMMANDE																										
<p>✓ Vêtement de pluie (pantalon et veste). Pas de normes pour ces équipements. Les vestes de pluie classiques peuvent faire l'affaire à condition d'être résistantes. Un modèle vous sera proposé lors de la commande collective mais avec un coût supplémentaire (veste et pantalon : 24 euros).</p>																										

ATTENTION :

- **N'achetez pas d'équipements avant la rentrée** (sauf vêtement de pluie si vous le souhaitez), **attendez la commande collective**. Des équipements non conformes ne permettront pas de participer aux chantiers
- **Passées les commandes collectives, les étudiants(es) qui ne seraient pas équipés(es) ne pourront pas participer aux chantiers.**